

LE 31 AOÛT : DES PROPOSITIONS EMPLOYEUR DÉCEVANTES

Depuis fin 2022, la **CFDT** porte des revendications claires et constantes au sujet des salaires, à savoir

- ✓ Une augmentation de la valeur du point de 8%
- ✓ Un montant minimum garanti de 160€ brut mensuel

les attentes des salariés sont fortes suite à la mobilisation du 22 Juin 2023,

Force est de constater qu'elles n'ont pas été entendues par les pouvoirs publics !

Les propositions employeur encadrées par l'arbitrage des pouvoirs publics

- ➔ Augmentation de 1,5% de la valeur du point au 1er juillet 2023
- ➔ Prime de partage de la valeur pour les salaires inférieurs à 37.800€ bruts annuels

Séance de Négociation du 31 août 2023

L'ensemble des organisations syndicales ont exprimé leur incompréhension face aux mesures proposées par l'employeur.

Malgré les échanges nourris, entre autres, sur le contexte sociétal préoccupant avec une inflation à 4,8% et pour exemple des dépenses contraintes sur l'alimentaire à +11,1%, l'employeur n'a cessé de rappeler le cadrage imposé par la tutelle ministérielle.

La **CFDT** et les autres organisations syndicales ont demandé à l'employeur de retourner auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir une enveloppe budgétaire à la hauteur des attentes et respectueuse du travail et de l'engagement des salariés de la Sécurité Sociale !

CE QUE LA **CFDT** ATTEND

- ✓ L'intégration de l'enveloppe budgétaire de la prime proposée dans une réelle augmentation de la valeur du point !
- ✓ Une augmentation de la valeur du point à 8 %
- ✓ Un montant minimum garanti de 160 € bruts mensuels

La CFDT demande à l'employeur d'adresser enfin un signal fort de reconnaissance salariale aux agents de la Sécurité sociale.



Prochaine séance de négociation le 12 septembre



Flashez
pour plus
d'info CFDT

1er septembre 2023

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer